

Déclaration des transactions sur actions propres

Paris, le 09 janvier 2015

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-4, I, 1° du Règlement général de l'AMF, LOCINDUS déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 05/01/2015 au 09/01/2015. Ces achats ont été effectués dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2014 et annoncé dans le communiqué du 23 décembre 2014.

Locindus
Déclaration des transactions sur actions propres réalisées
du 05/01/2015 au 09/01/2015

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
Séance du 5 janvier 2015	Achats			
Séance du 6 janvier 2015	Achats	34	18,00	612
Séance du 7 janvier 2015	Achats			
Séance du 8 janvier 2015	Achats			
Séance du 9 janvier 2015	Achats	198	17,99	3 562
TOTAL		232	17,99	4 174